REPUBLIQUE DU BURUNDI

COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME

(CNIDH)

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DEUXIEME PERIODE DES STAGIAIRES 2026

Référence : REC 2026/04/EPD-AHEAD/CDD

Poste : Poste : Stagiaires au projet **« EPD-AHEAD »**

Durée du contrat : 6 mois

La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) dans son Plan Stratégique 2024-2027, Axe 4 relatif à la Consolidation du développement institutionnel de la CNIDH et de son positionnement stratégique, compte renforcer son développement dans ses capacités de fonctionnement. Parmi les domaines où la CNIDH nécessite le renforcement se trouve le secteur de la ressource humaine. Ce renforcement va de pair avec la promotion des droits de l'homme à travers des formations.

Dans ce cadre, la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, a obtenu de l'European Program for Democracy, un financement pour la mise en œuvre du projet « Renforcement des Capacités Institutionnelles et Opérationnelles de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'homme (CNIDH) **».** Une partie des fonds a été allouée au recrutement et à l'encadrement, pour une durée de six (6) mois, des jeunes stagiaires professionnels pour permettre une large ouverture à l'apprentissage pratique de la promotion et de la protection des droits de l'homme. La CNIDH vise un apprentissage sur terrain de la protection et la promotion des droits de l'homme. La CNIDH ne doute pas qu'à la sortie du stage, les stagiaires acquièrent et intègrent les notions et le mode de promotion et de protection des droits de l'homme et seront en outre, des bons promoteurs et protecteurs des droits de l'homme dans leurs futurs milieux professionnels respectifs et dans le pays.

RG

Au regard des prestations et expérience de la première équipe de stagiaires (11), la CNIDH compte organiser une deuxième équipe de ce service de stage (Internship program) de 11 stagiaires suivant toujours la procédure interne d'acceptation. Ces stagiaires seront affectés dans les différentes antennes provinciales de la CNIDH pour une durée de 6 mois comme pour les précédents.

Le stage répond aux termes de référence suivants :

I. LA DEFINITION DU POSTE :

a) Profil :

- ✓ Disposer d'une connaissance en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, en général, des réfugiés, personnes déplacées internes et rapatriés, ainsi que des apatrides, en particulier ;
- ✓ Etre apte à documenter avec diligence des cas de violation des droits de l'homme et à formuler des recommandations pertinentes en rapport avec les cas reçus ;
- ✓ Etre organisé et apte à conduire des activités de promotion des droits de l'homme ;
- ✓ Avoir des aptitudes à rédiger des rapports et à bien communiquer ;
- ✓ Connaître le contexte social et politique du Burundi ;
- ✓ Etre apte à travailler sous pression et dans une situation d'urgence ;
- ✓ Etre apte à travailler dans un environnement multiculturel et multidisciplinaire ;
- ✓ Ne pas appartenir aux organes dirigeants d'un parti politique et ne pas afficher son appartenance politique ;
- ✓ Etre apte à travailler avec un minimum de supervision ;
- ✓ Etre apte à respecter et faire respecter l'éthique et les valeurs de la CNIDH ;
- ✓ Etre discrétionnaire et de bonne vie et mœurs.

b) Conditions à remplir ;

- ✓ Etre de nationalité burundaise ;
- ✓ Etre titulaire au moins d'un diplôme universitaire, au moins Baccalauréat ;
- ✓ Etre âgé (e) de 35 ans au plus au moment de la soumission de la demande d'acceptation ;

- ✓ Accepter d'être affecté au sein des antennes provinciales de la CNIDH situées à Bujumbura, Ngozi, Gitega, Makamba et Cankuzo ;
- ✓ Justifier d'un intérêt dans des activités du domaine des droits de l'homme ;
- ✓ Justifier d'une parfaite connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, power point, internet, etc.) ;
- ✓ Parler couramment le Français. La maîtrise de l'Anglais et du Kiswahili constitue un atout.

c) Responsabilités :

Sous la responsabilité du Président, l'encadrement direct du Chef d'Antenne du ressort et la supervision du Secrétaire Général, le stagiaire retenu devra :

- ✓ Accompagner et assister le Chef d'Antenne régional de la CNIDH dans toutes les activités relatives à la promotion et la protection des droits de l'homme ;
- ✓ Appuyer le Chef d'Antenne dans la planification journalière, hebdomadaire et mensuelle des activités de la CNIDH à réaliser ;
- ✓ Identifier le droit et les textes juridiques nationaux, régionaux ou internationaux violés ;
- ✓ Collecter des informations sur les saisines parvenues à la Commission et assurer la transmission au Chef d'Antenne ou à toute personne de la CNIDH qui l'a mandaté(e) à le faire ;
- ✓ Appuyer le Chef d'Antenne ou la Commission dans l'organisation des activités de promotion et protection des droits de l'homme ;
- ✓ Participer à des réunions organisées par les partenaires locaux où il (elle) est mandaté (e) et en faire rapport à la CNIDH ;
- ✓ Appuyer le Chef d'Antenne ou la Commission dans la production des rapports requis ;
- ✓ En l'absence du Chef d'Antenne, assurer la permanence de l'Antenne tout en se réservant de prendre une décision ;
- ✓ Mener toute autre tâche que lui assigne la CNIDH.

COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE CNIDH DES DROITS DE L'HOMME

RG

II. DEPOT DE LA DEMANDE ET DOCUMENTS A FOURNIR.

Les demandes sont ouvertes à tous les citoyens burundais.

a) Les documents à fournir

- ✓ Une lettre manuscrite de motivation en Français adressée au Président de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme ;
- ✓ Copie (s) de Diplôme (s) certifiée (s) conforme (s) à l'original ;
- ✓ Un Curriculum Vitae détaillé ;
- ✓ Extrait du Casier Judiciaire valide ;
- ✓ Trois personnes de référence professionnelle avec leurs contacts ;
- ✓ Une copie de la carte nationale d'identité ;

b) Dépôt de demandes

Les candidatures doivent être déposées, sous pli fermé ne portant aucune mention du candidat ou ses contacts, à la réception de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, sise Rohero I, Jonction Boulevard MWEZI GISABO et Avenue Muyinga, avec la mention **unique** sur l'enveloppe : **« Candidature au poste de stagiaire au projet Réf : REC 2026/04/EPD-AHEAD/STAGE » au plus tard, le**..01/12/2026 à 17h00.

Seuls les candidats retenus pour passer le test de recrutement seront contactés. Les dossiers de demande déposés ne seront pas restitués aux postulants.

Les candidatures féminines sont encouragées.

Fait à Bujumbura, le 10/11/2026

Mgr Martin Blaise NYABOHO

Président de la CNIDH

p.o

Gerard RUGEMINTWAZA

Vice-Président de la CNIDH